

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1546/SG/FP mettânt un conducteur des Travaux publics de l'Etat à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port.

n° 71-1546/SG/FP mettânt un

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
16 novembre 1971

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1971

Date du numéro
10 décembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 18 octobre 1971, date de son retour dans le Territoire, la reprise de ses fonctions antérieure. à la Subdivision des Eeaux (Ministère des Travaux publics et du Port) par M. Jean-Pierre Prijac, conducteur des Travaux